

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 310

4 mai 1999

SOMMAIRE

AAA Financing, G.m.b.H., Luxembourg	page 14879	Mobilinvest, Sicav, Luxembourg	14863
(La) Belle Créole (Luxembourg) S.A., Luxbg	14845	Moog Hydrolux, S.à r.l., Luxembourg	14864
(La) Bonne Table, S.à r.l., Pétange	14850	Natimmo S.A., Luxembourg	14865
Crosby Investments, S.à r.l., Luxembourg	14855	Nigrina Finance S.A., Luxembourg	14865
(Frank) Elstner Productions S.A., Luxbg	14838, 14839	Nina Finance S.A., Luxembourg	14865, 14867
Entreprise Greiveldinger, S.à r.l., Howald	14842	Oblicic, Sicav, Luxembourg	14867
FIAL International S.A., Luxembourg	14834, 14835	Onyx Management S.A., Luxembourg	14875, 14876
F.I.B.M. S.A., Luxembourg	14835	OR Luxembourg S.A., Luxembourg	14867
Finanzgesellschaft für das Rheinlandgebiet A.G., Luxembourg	14835	PARFINEX S.A., Participations et Financements Extérieurs, Luxembourg	14869
Finanzgesellschaft 1ster Januar 1988 A.G., Luxembourg	14837, 14838	Parlay Finance Company S.A., Luxembourg	14869
Flokette Holding S.A., Luxembourg	14836, 14837	Pecap, Sicav, Luxembourg	14869
Garage Marc Feltes, S.à r.l., Luxembourg	14839	Petercam Moneta, Sicav, Luxembourg	14869
Gimau S.A. Holding, Luxembourg	14840, 14841	Peters-Sports, S.à r.l., Kockelscheuer	14870
Golden Age S.A., Luxembourg	14839	Pirelli Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	14870
Grafenco S.A., Luxembourg	14841	Pléiade, Sicav, Luxembourg	14870
Grundy Europe S.A., Luxembourg	14842	Privalux Global Invest, Sicav, Luxembourg	14873
H.R. Participations S.A., Luxembourg	14842	Proventus, Sicav, Luxembourg	14873
H.S.F.L. Par S.A., Luxembourg	14843	Ramsar I S.A., Luxembourg	14864
IDEX Group Luxembourg S.A., Luxbg	14845, 14846	Rawi S.A., Luxembourg	14873
I.E.M.A.M. S.A., Luxembourg	14841	Reg Grundy Productions (Luxembourg) S.A., Luxembourg	14873
Imalo, S.à r.l., Nospelt	14842	Rendez-vous Télévision International S.A., Luxbg	14872
Immo-Agence Florida, S.à r.l., Düdelingen	14843	Rockhouse Société Immobilière S.A., Luxbg	14868
Immo-Idéal, S.à r.l., Dahlem	14844	Rowmax Société de Participation S.A., Luxbg	14872
ING Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg	14846	Royale Belge Investissements S.A., Luxembourg	14874
Intabex Holdings Worldwide S.A., Luxbg	14846, 14849	Royale Belge Patrimonium S.A., Luxembourg	14874
International Bond Fund Management Company S.A., Luxembourg	14849	Sea Management S.A., Luxembourg	14869
International Pavillon Corporation S.A., Luxbg	14845	Securicor Luxembourg S.A., Luxembourg	14873
Investment SO.TE.CO. International S.A., Luxbg	14849	Sen Mon Fund, Sicav, Luxembourg	14874
Isidore S.A., Luxembourg	14850, 14851	Sibir S.A., Luxembourg	14874
Kinnevik Telecommunications International, Bertrange	14851	Signes I S.A., Luxembourg	14874
Lasfin S.A., Luxembourg	14852	Signes Mail & Cie S.C.A., Luxembourg	14876
Lowco S.A., Luxembourg	14849	Skyfield Luxembourg S.A., Luxembourg	14876
Luxembourg Finance House S.A., Luxbg	14852, 14853	Skyland II S.A., Luxembourg	14876
MAI Luxembourg S.A., Luxembourg	14853	Société Expresse Conditionnement S.A., Luxembourg	14877, 14878
Matalval S.A., Luxembourg	14853, 14854	Solar Chemical S.A., Luxembourg	14878
Medipharma S.A., Luxembourg	14864	Space Equipment S.A., Luxembourg	14876, 14877
Middelkerke Investments S.A., Luxembourg	14863	Sunfish Holding S.A., Luxembourg	14880
M & J Corporation S.A., Luxembourg	14864	TMC S.A., Luxembourg	14844, 14845
		Tocotel S.à r.l., Crauthem	14878, 14879

FIAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 31.393.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme FIAL INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, constituée le 11 août 1989 par acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C n° 4 du 5 janvier 1990. Les statuts ont été modifiés par actes du même notaire en date du 29 mars 1990, publié au Mémorial C n° 368 du 10 octobre 1990, en date du 16 décembre 1994, publié au Mémorial C n° 164 du 10 avril 1995 et en date du 1^{er} juillet 1997, publié au Mémorial C n° 571 du 20 octobre 1997.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Maria Dennewald, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Hortense Muller, employée privée, demeurant à Dahlem.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, demeurant à Mondercange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.
2. Changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de dollars des Etats-Unis en Euro selon le taux pratiqué le 04.01.1999, à savoir 1,- EUR = 1,1680 USD.
3. Augmentation de capital pour un montant de EUR 22.602,74.
4. Souscription et libération des 264 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale par FIAL SpA. et renonciation au droit de préférence par les autres actionnaires.
5. Modification afférente de l'article cinq des statuts.
6. Divers.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les 12.000 (douze mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social de USD 1.200.000,- (un million deux cent mille dollars des Etats-Unis) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Madame la Présidente met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la devise d'expression du capital social de Dollars des Etats-Unis en Euro, au taux de USD 1,1680 = EUR 1.-, de sorte que le capital social de la société est de EUR 1.027.397,26 (un million vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-dix-sept virgule vingt-six Euro), divisé en 12.000 (douze mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Cette transformation prend effet au 1^{er} janvier 1999.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de EUR 22.602,74 (vingt-deux mille six cent deux virgule soixante-quatorze Euro) pour le porter de EUR 1.027.397,26 (un million vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-dix-sept virgule vingt-six Euro) à EUR 1.050.000.- (un million cinquante mille Euro), par la création et l'émission de 264 (deux cent soixante-quatre) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

Les autres actionnaires ayant formellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale accepte la souscription des actions nouvelles par la société FIAL - FINANZIARIA INDUSTRIE ALTO LARIO SpA, avec siège social à Lecco, Italie, ici représentée par Madame Maria Dennewald, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 12 janvier 1999, ci-annexée.

Cette souscription a été libérée en espèces, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Cinquième résolution

Suite aux divers changements intervenus dans le présent acte, l'assemblée décide de procéder à la modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à un montant de un million cinquante mille Euro (EUR 1.050.000,-), représenté par douze mille deux cent soixante-quatre (12.264) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10.30 heures.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital, s'élève à environ LUF 60.000,- (soixante mille francs luxembourgeois).

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente augmentation de capital est estimée à LUF 911.772,- (neuf cent onze mille sept cent soixante-deux francs luxembourgeois).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Dennewald, H. Muller, V. Birgen-Ollinger et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 114S, fol. 47, case 10. – Reçu 9.118 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1999.

F. Baden.

(09056/200/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

FIAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 31.393.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1999.

F. Baden.

(09057/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

F.I.B.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 40.615.

—

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 21 janvier 1999

Résolution

A l'unanimité le Conseil d'Administration décide de nommer M. Joseph Winandy, Président du Conseil d'Administration de la Société.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 1999, vol. 519, fol. 86, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09058/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

FINANZGESELLSCHAFT FÜR DAS RHEINLANDGEBIET A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 16.020.

—

Les comptes annuels au 30 juin 1998, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 1999, vol. 519, fol. 86, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1999.

RABOBANK TRUST COMPANY
LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(09066/699/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

FLOKETTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.520.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FLOKETTE HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 57.520, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 158 du 2 février 1997.

L'Assemblée est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Madame Giorgia Tucci-Ferrato, employée privée, demeurant à Hettange-Grande,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Diekirch.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sandrine Ortwerth, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

- Augmentation du capital social à concurrence de LUF 10.000.000,- (dix millions de francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 20.000.000,- (vingt millions de francs luxembourgeois) à LUF 30.000.000,- (trente millions de francs luxembourgeois) par la création et l'émission de 10.000 (dix mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

- Souscription et libération intégrale des 10.000 (dix mille) actions nouvelles par incorporation du résultat reporté à concurrence de LUF 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois) et par incorporation du bénéfice au 31.12.1998 à concurrence de LUF 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille francs luxembourgeois).

- Attribution gratuite des 10.000 (dix mille) actions nouvelles aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle.

- Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) à trente millions de francs luxembourgeois (30.000.000,- LUF), sans apports nouveaux, par incorporation au capital du résultat reporté à concurrence de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF) et par incorporation du bénéfice au 31 décembre 1998 à concurrence de sept millions cinq cent mille francs luxembourgeois (7.500.000,- LUF).

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de tels résultats et bénéfices par le bilan de la Société arrêté au 31 décembre 1998.

Ce bilan restera annexé aux présentes. En représentation de l'augmentation de capital, l'assemblée décide de créer dix mille (10.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Les nouvelles actions sont attribuées entièrement libérées aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa) «Le capital social est fixé à trente millions de francs luxembourgeois (30.000.000,- LUF) représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G.Tucci-Ferrato, T. Dahm, S. Ortwerth et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1999, vol. 114S, fol. 53, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1999.

F. Baden.

(09067/200/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

FLOKETTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.520.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1999.

F. Baden.

(09068/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

FINANZGESELLSCHAFT 1STER JANUAR 1988 A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 27.242.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 février 1999, vol. 519, fol. 86, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1999.

Signature.

(09060/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

FINANZGESELLSCHAFT 1STER JANUAR 1988 A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 27.242.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 février 1999, vol. 519, fol. 86, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1999.

Signature.

(09061/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

FINANZGESELLSCHAFT 1STER JANUAR 1988 A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 27.242.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 février 1999, vol. 519, fol. 86, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1999.

Signature.

(09062/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

FINANZGESELLSCHAFT 1STER JANUAR 1988 A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 27.242.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 février 1999, vol. 519, fol. 86, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1999.

Signature.

(09063/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

FINANZGESELLSCHAFT 1STER JANUAR 1988 A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 27.242.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 février 1999, vol. 519, fol. 86, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1999.

Signature.

(09064/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

FINANZGESELLSCHAFT 1STER JANUAR 1988 A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 27.242.

Les actionnaires de FINANZGESELLSCHAFT 1STER JANUAR 1988 A.G., qui se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 31 janvier 1999 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires ont élu VANKER & ASSOCIATES, S.à r.l. comme commissaire aux comptes de la société en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

Deuxième résolution

Le siège social est transféré au 17, rue Louvigny, Luxembourg.

FINANZGESELLSCHAFT 1STER JANUAR 1988 A.G.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 1999, vol. 519, fol. 86, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09065/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

FRANK ELSTNER PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 20.339.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FRANK ELSTNER PRODUCTIONS S.A., ayant son siège social à Bertrange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 20.339, constituée suivant acte notarié en date du 23 mars 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 113 du 28 avril 1983 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil numéro 468 du 20 septembre 1996.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures trente sous la présidence de Monsieur Tilmann Leopold, avocat, demeurant à Cologne,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Diekirch.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Ariette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

2. Modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de Bertrange à Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

En conséquence, le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. (deuxième alinéa) Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Léopold, T. Dahm, A. Siebenaler et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 114S, fol. 48, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1999.

F. Baden.

(09069/200/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

FRANK ELSTNER PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 20.339.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1999.

F. Baden.

(09070/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

GARAGE MARC FELTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Luxembourg, 12, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 45.264.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 février 1999, vol. 519, fol. 89, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1999.

Signatures.

(09071/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

GOLDEN AGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 64.330.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GOLDEN AGE S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg au n° B 64.330, constituée le 7 mai 1998 par acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 540 du 24 juillet 1998.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Nicolas Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président nomme secrétaire Mademoiselle Hortense Muller, employée privée, demeurant à Dahlem.

L'assemblée élit comme scrutateurs Monsieur Mario Da Silva, employé privé, demeurant à Wintrange et Madame Yasmine Birgen-Öllinger, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille actions d'une valeur nominale de cinq cents francs français chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq cent mille francs français, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires, tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, qui ont été paraphées ne varietur par les comparants, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1° Résolution de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

2° Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

3° Fixation des émoluments du liquidateur

4° Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle a été régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution et la mise en liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des liquidateurs à un et de nommer Monsieur Nicolas Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg comme liquidateur de la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur les pouvoirs et mandats les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise modifiée sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur est autorisé et mandaté d'accomplir tous les actes prévus par l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans le cas où elle serait requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité pour des opérations spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

L'assemblée décide de surseoir à la fixation des émoluments du liquidateur et de voter une provision de frais de vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF) avec charge au liquidateur de rendre compte à l'assemblée générale de l'utilisation de ces fonds lors de sa reddition de compte finale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance qui avait débuté à 15.00 heures est levée à 16.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Schaeffer, H. Muller, M. Da Silva, V. Birgen-Ollinger, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 114S, fol. 48, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 1999.

A. Schwachtgen.

(09074/230/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

GIMAU S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 64.020.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme GIMAU S.A. HOLDING, avec siège social à Luxembourg, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 27 janvier 1999.

Un extrait certifié conforme du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I.

La société anonyme GIMAU S.A. HOLDING, avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 avril 1998, publié au Mémorial Série C n° 487 du 2 juillet 1998. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 14 décembre 1998, dont la publication au Mémorial est en cours. L'inscription de la Société au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg a été faite sous le numéro B 64.020.

II.

Le capital social de la susdite société GIMAU S.A. HOLDING s'élève actuellement à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

III.

En se référant à l'article cinq des statuts de la Société en vertu duquel une augmentation du capital social jusqu'à LUF 60.000.000,(soixante millions de francs luxembourgeois) a été autorisée, le conseil d'administration a décidé, lors de sa séance précitée du 27 janvier 1999, de réaliser une première tranche du capital autorisé, et ce à concurrence de LUF 9.170.000,- (neuf millions cent soixante-dix mille francs luxembourgeois), pour porter le capital souscrit de son montant actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) au montant de LUF 10.420.000,- (dix millions quatre cent vingt mille francs luxembourgeois) par la création de 9.170 (neuf mille cent soixante-dix) actions nouvelles, d'une valeur nominale de LUF 1.000 (mille francs luxembourgeois) chacune.

Il résulte du procès-verbal de ladite réunion, que les actions nouvellement créées ont été souscrites par l'actionnaire majoritaire, l'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Le conseil d'administration a encore constaté que toutes les actions nouvelles ont été libérées par des versements en espèces ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire par la production d'une attestation bancaire.

IV.

Le conseil d'administration a, dans sa réunion du 27 janvier 1999, donné mandat à Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, de comparaître devant notaire pour faire constater et acter dans les formes voulues par la loi, l'augmentation du capital social ainsi intervenue.

V.

En conséquence de cette augmentation de capital, l'article cinq, premier alinéa, des statuts est modifié et a la teneur suivante:

Art. 5. (Alinéa premier). «Le capital social souscrit est fixé à LUF 10.420.000,- (dix millions quatre cent vingt mille francs luxembourgeois), représenté par 10.420 (dix mille quatre cent vingt) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Schaeffer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 1999, vol. 114S, fol. 60, case 3. – Reçu 91.700 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 1999.

A. Schwachtgen.

(09072/230/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

GIMAU S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 64.020.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1999.

A. Schwachtgen.

(09073/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

GRAFINCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 39.020.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 février 1999, vol. 519, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1999.

Le Conseil d'Administration.

(09075/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

I.E.M.A.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 57.226.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 1998

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant venus à échéance, Messieurs Claude Pomper, Marcelo Saad, Antoine Gilson de Rouvieux, Eduardo Wurzman et Frédéric Simon sont réélus en tant qu'Administrateurs pour une nouvelle durée de 1 an. PricewaterhouseCoopers est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle durée de 1 an.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1999, vol. 519, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

I.E.M.A.M. S.A.

Signature

(09080/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

ENTREPRISE GREIVELDINGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Howald, 233A, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 24.881.

Constituée par-devant M^e Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 29 septembre 1986, acte publié au Mémorial C, n° 351 du 17 décembre 1986.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1999, vol. 519, fol. 76, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Pour ENTREPRISE GREIVELDINGER, S.à r.l.
KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(09076/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

GRUNDY EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 33.876.

Le bilan au 31 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 février 1999, vol. 519, fol. 53, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1999.

CORPORATE SERVICES INTERNATIONAL S.A.

Agent Domiciliaire

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(09077/650/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

H.R. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 56.639.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 janvier 1999

- Le siège social de la société a été transféré de Luxembourg, 40, boulevard Joseph II à Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

- Ont été élus aux fonctions d'administrateurs:

- Maître René Faltz, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg;
- Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange;
- Monsieur Yves Schmit, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen;

en remplacement de Messieurs Emile Vogt, Marc Weinand et René Schlim, administrateurs démissionnaires.

- COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 41, avenue de la Gare a été élue aux fonctions de commissaire aux comptes de la société, en remplacement de FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, commissaire aux comptes démissionnaire.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2002.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 1999, vol. 519, fol. 71, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09078/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

IMALO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8391 Nospelt.

R. C. Luxembourg B 58.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 1999, vol. 519, fol. 85, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 1999.

Signature.

(09081/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

H.S.F.L. PAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 57.323.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 14 janvier 1999

Résolution

A l'unanimité le Conseil décide de nommer M. Joseph Winandy, Président du Conseil d'Administration de la Société.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 1999, vol. 519, fol. 86, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09079/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

IMMO-AGENCE FLORIDA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-3419 Dudelingen, 26, rue Alphonse Benoît.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den vierten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Aloyse Biel, mit dem Amtssitze zu Capellen.

Ist erschienen:

- Herr Antonio Vidrago de Castro, Anstreicher, wohnhaft in Bivange, 9, rue de Kockelscheuer.

Teilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung IMMO-AGENCE FLORIDA, S.à r.l. mit Sitz in L-3419 Dudelingen, 26, rue Alphonse Benoît,

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Emile Schlessler, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 16. November 1992, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 50 vom 3. Februar 1993,

- abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Schlessler, am 18. Dezember 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 119 vom 19. März 1993,

- abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Schlessler, am 6. April 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 306 vom 26. Juni 1993,

- abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler mit Amtssitz in Luxemburg-Bonnenweg, am 9. November 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 16 vom 17. Januar 1994,

- abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Tom Metzler am 21. Februar 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 273 vom 19. Juni 1995,

- abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Tom Metzler, am 29. Mai 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 434 vom 6. September 1995:

Das Gesellschaftskapital von fünfhunderttausend Franken (500.000,- LUF) der Gesellschaft ist aufgeteilt wie folgt:

Herr Romain Wandrey, Anstreichermeister, wohnhaft in L-1456 Luxembourg, 96, rue de l'Egalité, zweihundert-fünzig Anteile	250
--	-----

- Herr Antonio Vidrago de Castro, Anstreicher, wohnhaft in Bivange, 9, rue de Kockelscheuer, zweihundert-fünzig Anteile	250
---	-----

Gemäss Einschreibebrief vom 25. Januar 1999 wurde Herr Romain Wandrey, wohnhaft zu L-1456 Luxembourg, 96, rue de l'Egalité, aufgefordert an der heutigen aussergewöhnlichen Generalversammlung teilzunehmen und die Tagesordnung wurde folgendermassen angegeben:

«Acceptation de la démission du gérant administratif Monsieur Romain Wandrey.

- nomination d'un nouveau gérant: Monsieur Antonio Vidrago de Castro.»

Da Herr Wandrey nicht anwesend ist, ist das Quorum, um über die Tagesordnung abzustimmen, nicht erreicht.

Herr Antonio Vidrago de Castro, vorgenannt, bittet den Notar eine zweite Versammlung, mit derselben Tagesordnung, einzuberufen, welche am 19. Februar 1999 um 11.00 Uhr in der Amtsstube des amtierenden Notars stattfinden wird.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Capellen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Vidrago de Castro, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 5 février 1999, vol. 414, fol. 78, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 11 février 1999.

A. Biel.

(09082/203/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

IMMO-IDEAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dahlem, 47, rue de Trois Cantons.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de mise en liquidation du 3 février 1999 reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Capellen, enregistré à Capellen en date du 3 février 1999, volume 414, folio 77, case 9,

- que l'associée unique Madame Marie-Odile Laurent, indépendante, épouse de Monsieur Henri Reichling, demeurant à Steinfurt, a décidé la dissolution anticipée de la société au 1^{er} janvier 1999 et prononcé sa mise en liquidation à compter de ce jour.

- que l'assemblée a décidé de fixer le nombre des liquidateurs à un.

Ella appelé à cette fonction la société civile immobilière RL avec siège social à Steinfurt, 20, Cité Herrenfeld, qui a accepté.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est requise.

Il peut dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques à prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le liquidateur forme un collège qui délibère suivant les règles ordinaires des assemblées délibérantes.

Il conserve tous pouvoirs que la loi, les statuts et l'assemblée générale lui a conférés.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 10 février 1999.

A. Biel.

(09083/203/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

**TMC S.A., Société Anonyme,
(anc. IM-X INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 45.537.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IM-X INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 45.537, constituée suivant acte notarié en date du 12 novembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2 du 4 janvier 1994.

L'Assemblée est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Alain Vasseur, consultant, demeurant à Holzem,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de dénomination de la société en TMC S.A.

2. Modification subséquente de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de TMC S.A.».

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en TMC S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. «Il existe une société anonyme sous la dénomination de TMC S.A.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Vasseur, N. Weyrich, V. Stecker et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 114S, fol. 43, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

F. Baden.

(09084/200/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

**TMC S.A., Société Anonyme,
(anc. IM-X INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 45.537.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1999.

F. Baden.

(09085/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

INTERNATIONAL PAVILLON CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 26.634.

Le bilan au 31 octobre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1999, vol. 519, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

INTERNATIONAL PAVILLON CORPORATION S.A.

Signature

(09092/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

LA BELLE CREOLE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R. C. Luxembourg B 47.092.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 décembre 1997 que la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l. a été élue aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme expirant lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2000.

Luxembourg, le 14 janvier 1999.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 1999, vol. 519, fol. 62, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09098/304/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

IDEX GROUP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue J. B. Fresez.

R. C. Luxembourg B 58.002.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 février 1999, vol. 519, fol. 86, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1999.

Signatures.

(09086/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

**IDEX GROUP LUXEMBOURG S.A., INDUSTRIAL DEVELOPMENT & EXCHANGE
GROUP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue J. B. Fresez.
R. C. Luxembourg B 58.002.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 septembre 1998 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte que le mandat d'Administrateur de Monsieur Scarpa Nunzio Antoine n'est pas renouvelé.

L'Assemblée décide de nommer comme nouvel Administrateur Monsieur Alain Montet, Administrateur de sociétés, demeurant 48, rue Schnapper à F-78100 Saint-Germain-en-Laye pour une période de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat d'Administrateur de Messieurs Guy Glesener et Joël Gosset et le mandat de Commissaire de Monsieur Marc Lamesch jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 1999, vol. 519, fol. 86, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09087/037/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.967.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date
du 25 janvier 1999 au siège social*

La liste des personnes autorisées à signer au nom de la société, telle qu'arrêtée au 25 janvier 1999, se compose comme suit avec effet de ce jour:

Signature A:

E. F. Switters,
A.H.A. Goldberg,
H.J.J. Moors,
J.M. Di Cino.

Signature B:

A.H.P.M. Paulissen,
R. de Luca,
C. Mara.

Il y a toujours deux signatures requises dont au moins une de la catégorie A.
Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Certifié sincère et conforme
ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 1999, vol. 519, fol. 63, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09088/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

**INTABEX HOLDINGS WORLWIDE S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding.)**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 13.069.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the eighteenth of January.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the corporation established in Luxembourg under the denomination of INTABEX HOLDINGS WORLWIDE, incorporated pursuant to a deed of Maître Jacqueline Hansen-Peffer, then notary residing in Capellen, dated May 22, 1975, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Number 160 of August 29, 1975.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly by a deed of the undersigned notary, dated February 10, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 372 of May 5, 1998.

The meeting begins at four thirty p.m. Ms Clarisse Veniat, private employee, residing in Metz (France), being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, maître en droit, residing in Bertrange.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. - It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the five hundred and thirty-three thousand four hundred and seventy-nine (533,479) Class «A» ordinary shares and the nine hundred and thirty-three thousand and forty-two (933,042) Class «B» shares with a par value of ten (10.-) US Dollars each, representing the entire corporate capital of fourteen million six hundred and sixty-five thousand two hundred and ten (14,665,210.-) US Dollars are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. - The agenda of the meeting is worded as follows:

1. - Conversion of the company from a 1929 Holding Company to a Société de Participations Financières.
2. - Subsequent amendment of the Articles of Incorporation to reflect the changes under point 1 hereabove.
3. - Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolved to convert the company from a 1929 Holding Company into a Société de Participations Financières.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution Articles 2.1 and 4 (Article 4.1. to 4.7. inclusive) of the Articles of Incorporation are amended and shall henceforth read as follows:

«2.1. The Corporation is a Luxembourg company in the form of a joint stock corporation («société anonyme») called INTABEX HOLDINGS WORLDWIDE.»

«4.1. The object of the Corporation is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

4.2. The Corporation may in particular acquire negotiable and non-negotiable securities of any kind whatsoever (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyrights and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise and may exploit the same by sale, transfer, exchange, license or otherwise.

4.3. The Corporation may borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise.

4.4. The Corporation may grant any assistance, loan, advance or guarantee to any enterprises.

4.5. The Corporation may provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

4.6. Any activity carried on by the Corporation may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

4.7. The Corporation shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects without being submitted to the provisions of the law of 31st July 1929 on holding companies, despite of its denomination.».

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at five p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de INTABEX HOLDINGS WORLDWIDE, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jacqueline Hansen-Peffer, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 22 mai 1975, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Numéro 160 du 29 août 1975.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 372 du 5 mai 1998.

La séance est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Mademoiselle Clarisse Veniat, employée privée, demeurant à Metz (France).

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg. Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinq cent trente-trois mille quatre cent soixante-dix-neuf (533.479) actions ordinaires de Classe «A» et les neuf cent trente-trois mille quarante-deux (933.042) actions ordinaires de classe «B» d'une valeur nominale de dix (10,-) US Dollars chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatorze millions six cent soixante-cinq mille deux cent dix (14.665.210,-) US Dollars sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. - Transformation de la société d'une Société Holding 1929 en une Société de Participations Financières.

2. - Modification subséquente des statuts pour refléter les changements du point 1 ci-dessus.

3. - Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transformer de la société d'une Société Holding 1929 en une Société de Participations Financières.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède les articles 2.1 et 4 (articles 4.1. à 4.7. inclus) des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«2.1. La Société est une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme et la dénomination INTABEX HOLDINGS WORLDWIDE.»

«4.1. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

4.2. La Société pourra acquérir toutes sortes de valeurs mobilières négociables ou non négociables (y inclus celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), ainsi que des brevets, des droits d'auteurs et toute autre forme de propriété intellectuelle et droits y attachés, que ce soit par voie de contribution, souscription, option, achat ou autre et elle peut les exploiter soit par vente, transfert, échange, licence ou autrement.

4.3. La Société pourra emprunter ou mobiliser des fonds avec ou sans garantie et dans toute devise par l'émission de billets, bons, obligations ou autres.

4.4. La Société pourra fournir à toutes entreprises toute assistance, prêts, avances ou garanties.

4.5. La Société pourra offrir toutes sortes de services nécessaires ou utiles à la réalisation des objets ci-avant décrits ou reliés à ces objets.

4.6. Toute activité exercée par la société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs, qui peuvent être ouvertes au public.

4.7. La société peut faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social sans être soumise aux dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, malgré sa dénomination.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Veniat, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 114S, fol. 35, case 11. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1999.

A. Schwachtgen.

(09089/230/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

**INTABEX HOLDINGS WORLWIDE S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding.)**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 13.069.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1999.

A. Schwachtgen.

(09090/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

INTERNATIONAL BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 17.304.

Le bilan au 15 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1998, vol. 514, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1999.

*Pour INTERNATIONAL BOND FUND
MANAGEMENT COMPANY S.A.*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

(09091/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

INVESTMENT SO.TE.CO. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.908.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 12 février 1999, vol. 519, fol. 79, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1999.

(09093/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

INVESTMENT SO.TE.CO. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.908.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg, le 21 septembre 1998, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

Le mandat du Commissaire aux Comptes venant à échéance, l'Assemblée décide de nommer pour un nouveau terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes. Le mandat ainsi conféré, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Luxembourg, le 11 février 1999.

INVESTMENT SO.TE.CO. INTERNATIONAL S.A.

R. Tonelli

S. Vandt

Président

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 1999, vol. 519, fol. 79, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09094/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

LOWCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.033.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 décembre 1998, actée sous le n° 892/98 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1999.

(09103/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

LA BONNE TABLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4733 Pétange, 33, rue du Chemin de Fer.

Le sieur Francesco Coppola, demeurant à L-8077 Bertrange, 94, route de Luxembourg, a, par lettre recommandée du 15 janvier 1999, démissionné de sa fonction de gérant de la société, avec effet au 15 février 1999.

Pour extrait
Pour copie conforme
A. Gross
Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1999, vol. 519, fol. 27, case 12. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09099/302/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

ISIDORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 52.405.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le treize janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ISIDORE S.A., R.C. B N° 52.405, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 614 du 2 décembre 1995.

La séance est ouverte à dix-sept heures trente sous la présidence de Monsieur Stefan Arts, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs belges (BEF) chacune, représentant la totalité du capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs belges (BEF) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. - Décision de changer l'objet social de la société de participations financières (SOPARFI) en société holding 1929 avec effet à partir du 1^{er} janvier 1999.

2. - Modification subséquente des articles 1, 4 et 17 des statuts.

3. - Divers.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer l'objet social de la société de société de participations financières (SOPARFI) en société holding 1929 avec effet à partir du 1^{er} janvier 1999.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède les articles 1, 4 et 17 des statuts de la société sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de ISIDORE S.A.»

«**Art. 4.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, emprunter avec ou sans garantie, accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.».

«**Art. 17.** Les lois modifiées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix-sept heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Arts, M. Prospert, R. Thill, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 114S, fol. 31, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1999.

A. Schwachtgen.

(09095/230/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

ISIDORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 52.405.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1999.

A. Schwachtgen.

(09095/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

KINNEVIK TELECOMMUNICATIONS INTERNATIONAL.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 52.976.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 15 janvier 1999 à Luxembourg

Bureau:

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Magnus Mandersson.

M. le Président désigne comme secrétaire Mme Béatrice Pochon.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Jacques Lisarelli.

Présence:

Les actionnaires présents ou représentés par procuration, sont indiqués sur une liste de présence;

cette liste de présence a été signée par chaque actionnaire présent ou représenté et ce avant l'assemblée.

Tous les actionnaires étant présents ou représentés par procuration, l'assemblée est valablement constituée.

Ordre du jour:

Le président expose que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1997.

- Approbation des comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1997.

- Décision concernant le résultat de la société.

- Décision concernant la continuation de l'exploitation de la société.

- Décharge et nomination du Conseil d'Administration ainsi que des auditeurs statutaires.

- Divers.

Délibération

Après avoir délibéré, il a été à l'unanimité:

Résolu que le rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport des auditeurs statutaires pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1997 seront, et par la présente sont approuvés;

Résolu que le bilan, le compte de résultat et l'annexe ainsi préparés par le Conseil d'Administration pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 1997 seront, et par la présente sont approuvés et que la perte de l'exercice sera reporté sur l'exercice suivant selon les dispositions légales;

Résolu que après avoir examiné la perte reportée pour l'année se terminant le 31 décembre 1997, les actionnaires décident de continuer l'exploitation de la société.

Résolu que décharge sera, et par la présente est accordée aux administrateurs ainsi qu'aux auditeurs statutaires pour leurs fonctions durant l'année fiscale;

Résolu que décharge sera, et par la présente est accordée aux administrateurs ainsi qu'aux auditeurs statutaires pour leurs fonctions pour la tenue de l'assemblée en cette date au lieu de la tenue de l'assemblée en date du 15 mai 1998.

Résolu que le Conseil d'Administration approuve la démission de MM. Stenbeck, Nordin et Ledin de leurs fonctions d'administrateurs et la nomination de MM. Mattias Gadd et Ulrik Svensson en lieu et place de MM. Stenbeck, Nordin et Ledin.

Résolu que PricewaterhouseCoopers sera, et par la présente est nommée comme auditeur statutaire de la société.

Le mandat de ces administrateurs et auditeurs prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 1999;

Résolu que la gestion journalière de la société est déléguée à Messieurs Magnus Mandersson, Ulrik Svensson et Mattias Gadd, qui peuvent engager cette dernière soit en signant conjointement, soit en signant avec un membre du Conseil d'Administration, soit avec un des préposés suivants: Romaine Rassel, Jacques Lisarelli.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La secrétaire donne lecture du procès-verbal de l'assemblée, et le bureau ainsi que les actionnaires présents ou représentés par procuration le signent.

Signature	Signature	Signature
Président	Secrétaire	Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 1999, vol. 519, fol. 89, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09097/037/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

LASFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 55.019.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 12 février 1999, vol. 519, fol. 79, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1999.

(09100/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

LASFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 55.019.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 mai 1998 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire aux Comptes, viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 1999.

Luxembourg, le 11 février 1999.

LASFIN S.A.	
V. Migliore-Baravini	S. Vandt
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 1999, vol. 519, fol. 79, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09101/043/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.589.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 février 1999, vol. 519, fol. 85, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1999.

BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT
(LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(09104/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.589.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 février 1999, vol. 519, fol. 85, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1999.

BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT
(LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(09105/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

MAI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 4, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 42.206.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 20 janvier 1999

Suite aux démissions de Messieurs Franz Bondy et Fernand Wetz, l'assemblée générale décide de nommer administrateur M. Eric P. Isaac et Mme Linda Spray.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 1998.

Pour MAI LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 1999, vol. 519, fol. 70, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09106/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

MATIVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.286.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MATIVAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 36.286, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 mars 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 165 du 5 avril 1991. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 120 du 9 mars 1996.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Danièle Maton, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Van Walleghem, employé privé, demeurant à Etalle.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois en Euro avec effet au 1^{er} janvier 1999 au cours de 1 Euro pour 40,3399 LUF, le nouveau capital de la société s'élevant à Euro 123.946,76.

- Annulation des 500 actions existantes d'une valeur nominale de LUF 10.000,- chacune et création de 124 actions sans désignation de valeur nominale jouissant des mêmes droits et avantages que les actions annulées.

- Augmentation du capital de la société pour le porter de son montant de EUR 123.946,76 (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euro et soixante-seize Eurocentimes) à EUR 330.000 (trois cent trente mille Euro) par la création et l'émission de 206 (deux cent six) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

- Renonciation de l'actionnaire minoritaire à son droit préférentiel de souscription et admission à la souscription des 206 actions nouvelles libérées par versement en numéraire de la société JEF FINANCIÈRE S.A., domiciliée à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

- Modification de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euro au cours de change de 1 Euro = 40,3399 LUF, avec effet au 1^{er} janvier 1999.

Le capital social de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) est ainsi converti en cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euro soixante-seize Eurocentimes (123.946,76,- EUR).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'annuler les cinq cents (500) actions existantes d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune et de créer cent vingt-quatre (124) actions sans désignation de valeur nominale jouissant des mêmes droits et avantages que les actions annulées.

Le capital social de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euro soixante-seize Eurocentimes (123.946,76 EUR) est ainsi représenté par cent vingt-quatre actions (124) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent six mille cinquante-trois Euro vingt-quatre Eurocentimes (206.053,24 EUR) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euro soixante-seize Eurocentimes (123.946,76 EUR) à trois cent trente mille Euro (330.000,- EUR) par la création et l'émission de deux cent six (206) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'Assemblée admet la société anonyme JEF FINANCIÈRE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve à la souscription des deux cent six (206) actions nouvelles, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les deux cent six (206) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société JEF FINANCIÈRE S.A., prénommée, ici représentée par Monsieur Pierre Sprimont, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Les deux cent six (206) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de deux cent six mille cinquante-trois Euro vingt-quatre Eurocentimes (206.053,24 EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5 Premier alinéa. Le capital social est fixé à trois cent trente mille Euro (330.000,- EUR) représenté par trois cent trente (330) actions sans désignation de valeur nominale.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de cent cinquante mille francs (150.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Sprimont, D. Maton, L. Van Wallegghem et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1999, vol. 114S, fol. 53, case 9. – Reçu 83.122 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1999.

F. Baden.

(09107/200/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

MATIVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 36.286.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1999.

F. Baden.

(09108/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

CROSBY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-eighth of January.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

DILLARD'S BENELUX, LLC, a limited liability company formed under the laws of the State of Delaware, having its principal office at 1600, Cantrell Road, Little Rock, AR 72201, United States of America,

here represented by Mr Pierre Schleimer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal, given in New York, on 27th January, 1999.

The said power of attorney, after having been initialled and signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its above stated capacity, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation (hereafter the «Articles») of a private company with limited liability («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated.

Name - Definitions - Objects - Duration - Registered office**Art. 1. Name**

There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private company with limited liability (société à responsabilité limitée) under the name of CROSBY INVESTMENTS, S.à r.l. which will be governed by the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present Articles.

Art. 2. Definitions

Each term used but not otherwise defined herein has the meaning given such term as follows:

«Articles»

means the articles of incorporation of the Company.

«Cash Equivalents»

means (a) direct obligations of the United States of America, or of any agency thereof, or obligations guaranteed as to principal and interest by the United States of America, or by any agency thereof, in either case maturing not more than 90 days from the date of acquisition thereof, (b) certificates of deposit issued by any bank or trust company organised under the laws of the United States of America, Canada, England, France, Germany, Japan, The Netherlands or Switzerland, or any political subdivision thereof, and having capital surplus and undivided profits of at least USD 500,000,000 (or its equivalent in any other currency) and whose commercial paper or short-term deposit obligations mature not more than 90 days from the date of acquisition thereof, (c) commercial paper maturing nor more than 90 days from the date of acquisition thereof and (d) shares in money market mutual funds so long as, with respect to each such fund, (i) the aggregate net asset value of such fund on the date of acquisition of any shares thereof is not less than USD 500,000,000 (or its equivalent in any other currency), (ii) not less than 95 % (measured by market value) of the portfolio of such fund consists entirely of obligations described in one or more of clauses (a), (b) or (c) above or of other debt securities whose credit quality and liquidity are not less than the credit quality and liquidity of the obligations described in such clauses, (iii) the shares issued by such fund represent proportionate and undivided interests in the portfolio of assets owned by such fund and (iv) the principal amount represented by the shares in such fund may at any time be redeemed at par within 30 days after a notice of redemption, provided that Cash Equivalents shall not include (i) any obligations, providing for the payment of interest or principal only (other than obligations referred to in clause (c) above issued at a discount), (ii) any obligation containing an express contingency regarding the repayment of all or any of the principal thereof or (iii) any swap agreement.

«Company»

means CROSBY INVESTMENTS S.à r.l., a Luxembourg private company with limited liability.

«Debt»

means (a) obligations of the Company for borrowed money (whether by loan, the issuance and sale of debt securities or the sale of property subject to an understanding or agreement, contingent or otherwise, to repurchase such property), (b) obligations of the Company to pay the deferred purchase or acquisition price of property or services, other than trade accounts payable in connection with the administration of the Company or the acquisition, ownership, holding, sale or other transfer of Partnership Interests or other Permitted Assets or otherwise arising in the ordinary course of business and so long as such trade accounts payable are payable within 90 days of the date the respective property is delivered or the respective services are rendered, (c) indebtedness of others secured by a lien on the property of the Company, whether or not the respective indebtedness so secured has been assumed by the Company, (d) obligations of the Company in respect of letters of credit or similar instruments issued or accepted by banks and other financial institutions for account of the Company, (e) capital lease obligations of the Company, and (f) indebtedness of others guaranteed by the Company.

«General Partnership Agreement»

means the general partnership agreement of the Partnership, as such may be amended, modified or supplemented from time to time.

«LLC»

means Dillard's Benelux, LLC, a limited liability company organised under the laws of the State of Delaware.

«Other Permitted Assets»

means (a) the lawful currency of the Canada, England, France, Germany, Japan, The Netherlands or Switzerland, (b) Cash Equivalents, (c) accounts and (d) debt obligations or debt securities, provided that «Other Permitted Assets» will not include any obligations or securities that require the holder thereof to make advances to, or to purchase additional obligations or securities issued by, the issuer of such obligations or securities after the original date of issuance of such obligations or securities.

«Partnership»

means HORATIO FINANCE V.O.F., a Dutch general partnership («vennootschap onder firma»).

«Partnership Interests»

means any partnership interest in the Partnership.

«Permitted Assets»

means (a) Partnership Interests and (b) Other Permitted Assets.

Art. 3. Objects

3.1. The objects of the Company are:

(a) to acquire, by purchase or contribution, and own, hold, maintain, sell and otherwise transfer Partnership Interests in accordance with the General Partnership Agreement, and participate in and conduct the management of the Partnership in accordance with the General Partnership Agreement;

(b) to act for and on behalf of the Partnership, including without limitation executing on behalf of the Partnership any agreements, instruments, certificates or other documents, and perform all of the obligations and exercise any or all of the rights of the Partnership thereunder on behalf of the Partnership, in each case in accordance with the General Partnership Agreement;

(c) to acquire, own, hold, maintain, sell and otherwise transfer Other Permitted Assets;

(d) to manage, protect and conserve the assets of the Company; and

(e) to engage in all activities that are incidental to or that are conducive to any of the foregoing.

3.2. Notwithstanding any provision herein to the contrary, the Company shall have no power:

to engage in activities other than those contemplated by article 3, paragraph 1, including without limitation, acquiring, by purchase or contribution, owning, holding or maintaining any assets other than Partnership Interests and Other Permitted Assets;

to confess a judgement against the Company,

to perform any act that would cause any shareholder of the Company to be obligated personally for any debt, obligation or liability of the Company in any jurisdiction solely by reason of such shareholder being a shareholder of the Company;

(d) to create, incur, or suffer to exist any Debt of the Company (other than Debt to the Partnership contemplated under the General Partnership Agreement) and the Debt in an amount not to exceed USD 515,980,000 made in favour of LLC;

(e) to incur any liens on any of its properties, other than statutory liens and other certain liens arising strictly by operation of law; or

(f) to establish, create, acquire or permit to exist any subsidiary other than the Partnership.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office

The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple decision of the manager(s).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Share Capital - Shares

Art. 6. Share Capital

6.1. The Company's subscribed share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by five hundred (500) shares having a nominal value of forty United States Dollars (USD 40) per share.

6.2. The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.

6.3 The additional authorised share capital is set at five hundred fifteen million nine hundred and eighty thousand United States Dollars (USD 515,980,000).

The manager(s) of the Company is/are authorised and instructed to render effective such increase of the share capital, in whole or in part, from time to time, for any authorised shares which have not yet been subscribed; the manager(s) shall decide to issue shares, with or without premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by transformation of claims or in any other way, and shall accept subscriptions for such shares.

The manager(s) is/are hereby authorised and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or he/they may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

The manager(s) is/are further authorised to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible into shares under the conditions to be set by the manager(s), provided however that these bonds or instruments are not be issued to the public.

Each time the manager(s) shall act to render effective the increase of capital, as authorised, article 6.1 of the Articles of the Company shall be amended so as to reflect the result of such action; the manager(s) shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

Art. 7. Shares

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

7.2. Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7.3. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 8. Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with the requirements of article 189 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Management - Supervision

Art. 9. Management

The Company is managed by one or more managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

Art. 10. Board of managers

10.1. If several managers are appointed, the board of managers will elect from among its members a chairman. It may further choose a secretary, either manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The first chairman shall be appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman will preside at all meetings of shareholders and of the board of managers. In his absence, the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers will appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

10.2. Meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any other two members of the board.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

10.3. The board can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution are equal, the chairman has a casting vote.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 11. Minutes of meetings of the board of managers

11.1. The decision of the board of managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the chairman or by any two other managers. Any proxies will remain attached thereto.

11.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other managers.

Art. 12. Representation - Authorised signatories

12.1. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

12.2. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

12.3. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Liability

The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

General meetings of shareholders

Art. 14. General meetings of shareholders

14.1. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

14.2. However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended.

Financial year - Annual accounts - Auditor(s) - Distribution of profits

Art. 15. Financial year

The Company's financial year starts on the first of February and ends on the thirty-first of January of the subsequent year.

Art. 16. Annual Accounts

16.1. Each financial year the Company's accounts closed 31st January are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Auditor(s)

The audit of the Company's annual accounts may be entrusted, at the discretion of the shareholder(s), to one or several auditors.

In such case, the auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their number, remuneration and term of their mandates. The auditor(s) is/are re-eligible.

Art. 18. Distribution of profits

18.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5 %) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Company's nominal share capital.

18.2. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation

In case of dissolution of the Company, liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

General provision

Art. 20. Reference is made to the provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and payment

The appearing party hereby declares that it subscribes to the five hundred (500) shares representing the total subscribed share capital.

All these shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st January, 2000.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated at the approximately sixty thousand Luxembourg francs (60,000.- LUF).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

The number of managers is set at three.

The meeting appoints as its managers:

- Mr William Dillard II, Business Executive, residing in Little Rock, Arkansas, U.S.A.
- Mr Alex Dillard, Business Executive, residing in Little Rock, Arkansas, U.S.A.
- Mr James I. Freeman, Finance Executive, residing in Little Rock, Arkansas, U.S.A.

The managers are appointed for an unlimited period of time. They are granted the broadest powers to act in all circumstances in the name of the Company under the sole signature of any amongst them.

Mr James I. Freeman is appointed as the first chairman of the board of managers.

2) The address of the registered office is established at L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

3) The number of auditors is set at one. DELOITTE & TOUCHE is appointed as auditor of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy of the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

DILLARD'S BENELUX, LLC, une société à responsabilité limitée formée d'après les lois de l'Etat du Delaware, ayant son principal établissement à 1600, Cantrell Road, Little Rock, AR 72201, Etats-Unis d'Amérique;

ici représentée par Maître Pierre Schleimer, avocat, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York le 27 janvier 1999.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire de la comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis ensemble avec celui-ci à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Dénomination - Définitions - Objets - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est formé par les présentes, entre la comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CROSBY INVESTMENTS, S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Définitions

Chaque terme utilisé mais non autrement défini dans les présentes a la signification suivante:

«Statuts»

signifie les statuts de la Société.

«Equivalents à Espèces»

signifie (a) des obligations directes des Etats-Unis d'Amérique, ou sinon d'une de ses administrations, ou des obligations garanties tant en principal qu'en intérêts par les Etats-Unis d'Amérique, ou sinon par une de ses administrations, ne venant pas dans les deux cas à échéance plus de 90 jours à partir de la date d'acquisition, (b) des certificats de dépôt émis par une banque ou une société fiduciaire régie par les lois des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne, du Japon, des Pays-Bas ou de la Suisse, ou une subdivision politique de ceux-ci, et ayant un surplus de capital et des profits non répartis d'au moins USD 500.000.000,- (ou son équivalent dans toute autre devise) et dont les effets de commerce ou les obligations à court terme ne viennent pas à échéance plus de 90 jours à partir de la date d'acquisition, (c) des effets de commerce ne venant à échéance pas plus de 90 jours à partir de leur date d'acquisition et (d) des actions de fonds d'investissement monétaires à condition que par rapport à chaque fonds (i) le total de la valeur nette d'inventaire de pareils fonds à la date d'acquisition de quelconques parts dans ceux-ci ne soit pas inférieur à USD 500.000.000,- (ou son équivalent dans toute autre devise), (ii) que pas moins que 95 % (mesuré par rapport à la valeur du marché) du portefeuille d'un tel fonds consiste entièrement en des obligations telles que décrites dans l'une ou plusieurs des clauses (a) (b) ou (c) ci-dessus ou de tout autre instrument de dette dont la qualité de crédit et la liquidité ne sont pas moindres que la qualité de crédit et la liquidité d'obligations telles que décrites dans ces clauses, (iii) les parts émises par un tel fonds représentent des intérêts proportionnels et indivis dans le portefeuille d'avoirs appartenant à un tel fonds et (iv) le montant en principal représenté par les parts dans un tel fonds peut être rachetées à tout moment à sa valeur nominale endéans les 30 jours après une notice de rachat, étant précisé que les Equivalents à Espèces n'incluent pas (i) toute obligations ne donnant droit qu'à un paiement d'intérêts ou du principal seulement (autres que les obligations référencées sous la clause (c) ci-dessus émise avec une remise), (ii) toute obligation contenant un risque exprès concernant le remboursement de tout ou partie de son montant principal ou (iii) tout accord de swap.

«Société»

signifie CROSBY INVESTMENTS, S.à r.l., une société luxembourgeoise à responsabilité limitée.

«Dettes»

signifie (a) des obligations de la Société pour de l'argent emprunté (ou bien par prêt, par l'émission et la vente de titres d'emprunts ou par la vente de biens soumis à un arrangement ou accord, aléatoire ou autre, de racheter de tels biens) (b) des obligations de la Société de payer le prix d'acquisition ou d'achat différé de biens ou services, autres que des acomptes payables en relation avec l'administration de la Société ou l'acquisition, la propriété, la détention, la vente ou autre transfert d'intérêts dans l'Association ou d'autres Avoirs Permis ou se produisant autrement dans le cours ordinaire des activités, et aussi longtemps que de tels acomptes sont payables dans les 90 jours de la date à laquelle les

biens respectifs sont délivrés ou les services respectifs rendus, (c) des dettes d'autrui garanties par une sûreté sur les biens de la Société, que les dettes ainsi garanties aient été ou non assumés par la Société, (d) des obligations de la Société concernant des lettres de crédit ou des instruments similaires émis ou acceptés par des banques ou autres institutions financières pour compte de la Société, (e) les obligations de crédit-bail de la Société, et (f) des dettes d'autrui garanties par la Société.

«Convention d'Association Illimitée»

signifie la convention d'association illimitée de l'Association, telle qu'elle peut être amendée, modifiée ou complétée de temps à autre.

«LLC»

signifie DILLARD'S BENELUX, LLC, une société à responsabilité limitée formée d'après les lois de l'Etat du Delaware.

«Autres Avoirs Permis»

signifie (a) la devise légale du Canada, de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne, du Japon, des Pays-Bas ou de la Suisse (b) les Equivalents à Espèces (c) les comptes et (d) des emprunts ou des titres d'emprunts, étant entendu que les «Autres Avoirs Permis» n'incluent pas des titres ou effets nécessitant que leur détenteur fassent des avances à, ou d'acquérir des titres additionnels ou effets émis par, l'émetteur de tels titres ou effets après la date originaire de l'émission de tels titres ou effets.

«Association»

signifie HORATIO FINANCE V.O.F., une société en nom collectif de droit néerlandais («vennootschap onder firma»).

«Intérêts dans l'Association»

signifie tout participation dans l'Association.

«Avoirs Permis»

signifie (a) les Intérêts dans l'Association et (b) les Autres Avoirs Permis.

Art. 3. Objet

3.1. La Société a pour objet:

d'acquérir, par achat ou contribution, et être propriétaire, détenir, maintenir, vendre et autrement transférer des Intérêts dans l'Association conformément à la Convention d'Association Illimitée, et participer à et gérer l'Association conformément à la Convention d'Association Illimitée;

d'agir au nom et pour le compte de l'Association, comprenant sans limitation la signature pour compte de l'Association de tout accord, instruments, certificats ou autres documents, et l'exécution de toutes les obligations et l'exercice de tous les droits de l'Association pour compte de l'Association, dans chaque cas conformément avec la Convention d'Association Illimitée;

d'acquérir, être titulaire, détenir, maintenir, vendre ou transférer autrement les Autres Avoirs Permis;

de gérer, protéger et conserver les avoirs de la Société ; et

de réaliser toutes activités accessoires à ou utile à réaliser ce qui précède.

Nonobstant toutes dispositions contraires dans les présentes, la Société ne pourra pas réaliser des activités autres que celles indiquées à l'article 3, paragraphe 1, y compris, sans limitation, l'acquisition par achat ou contribution, la propriété, la détention ou la maintenance de quelconques avoirs autres que les Intérêts dans l'Association et les Autres Avoirs Permis;

d'acquiescer à un jugement contre la Société;

d'accomplir tous actes qui auraient pour conséquence de rendre personnellement responsable un associé de la Société pour dettes, obligations ou responsabilités encourues par la Société dans une quelconque juridiction, du seul fait de sa qualité d'associé de la Société;

de créer, d'encourir ou de permettre l'existence de quelconques Dettes de la Société (autres que les Dettes envers l'Association envisagée dans la Convention d'Association Illimitée, et la Dette d'un montant ne devant pas dépasser 515.980.000 USD en faveur de LLC;

d'encourir de quelconques sûretés sur un quelconque de ses biens, autres que les sûretés légales et d'autres sûretés créées uniquement par l'effet de la loi ; ou

d'établir, de créer, d'acquérir ou de permettre l'existence d'une quelconque filiale autre que l'Association.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée dans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Capital social - parts sociales

Art. 6. Capital social

6.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt mille Dollars US (20.000,- USD) représenté par cinq cents (500) parts d'une valeur nominale de quarante Dollars US (40,- USD) chacune.

6.2. Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

6.3. Le capital autorisé supplémentaire est fixé à cinq cent quinze millions neuf cent quatre-vingt mille Dollars US (515.980.000,- USD).

Le ou les gérants de la Société sont autorisés et mandatés de réaliser cette augmentation, en tout ou en partie, de temps à autre, pour de quelconques parts autorisées qui n'ont pas encore été souscrites; le ou les gérants décideront d'émettre des parts, avec ou sans prime, à libérer en espèces, par apport en nature, par conversion de créances ou par tout autre moyen, et accepteront des souscriptions pour ces parts.

Le ou les gérants de la Société sont autorisés et mandatés de fixer les conditions de toute souscription, ou il(s) peut/vent de temps à autre décider de réaliser une telle augmentation totale ou partielle par la conversion de tout bénéfice net de la Société en capital et par attribution de parts entièrement libérées aux associés au lieu de dividendes.

Le ou les gérants de la Société sont encore autorisés d'émettre des obligations convertibles ou des titres comparables ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre des instruments financiers d'emprunts convertibles en parts aux conditions fixées par le ou les gérants, à la condition cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public.

Chaque fois que le ou les gérants auront fait constater authentiquement une augmentation de capital, telle qu'autorisé, l'article 6.1. des Statuts de la Société sera adapté de manière à refléter le résultat de cette action; le ou les gérants prendront ou autoriseront une personne pour prendre les mesures nécessaires afin de faire acter et publier cette modification.

Art. 7. Parts sociales

Chaque part sociale donne droit à une fraction, directement proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

7.3. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Cessions de parts sociales

Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées conformément aux exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Gérance - Surveillance

Art. 9. Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

Art. 10. Conseil de gérance

10.1. Si plusieurs gérants sont nommés, le conseil de gérance élit un président parmi ses membres. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le premier président sera nommé par l'assemblée générale des associés.

Le président présidera toute assemblée des associés et toute réunion du conseil de gérance. En son absence, l'assemblée des associés ou, suivant le cas, le conseil de gérance choisira un autre gérant en tant que président pro tempore à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette réunion ou assemblée.

10.2. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou par deux autres membres du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou de l'accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues aux lieux, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie, ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie, ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call, par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

10.3. Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité absolue des voix exprimées.

Lorsque le nombre des voix pour et contre sont identiques, le président a une voix prépondérante.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Art. 11. Décisions du conseil de gérance

11.1. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le président ou par deux autres membres du conseil de gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

11.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux autres gérants.

Art. 12. Représentation - Signatures autorisées

12.1. A l'égard des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet de la Société.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

12.3. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et, s'il y a lieu, sa rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de son mandat.

Art. 13. Responsabilité

Le ou les gérants (suivant le cas) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Assemblées générales des associés

Art. 14. Assemblées générales des associés

14.1. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts dont il est titulaire. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

14.2. Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Année sociale - Comptes annuels - Commissaire(s) - Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le premier février et se termine le trente et un janvier de l'année suivante.

Art. 16. Comptes annuels

16.1. Chaque année, au 31 janvier, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

16.2. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Commissaire(s)

L'audit des comptes annuels de la Société peut être confié, à la discrétion du ou des associés, à un ou plusieurs commissaires.

En pareil cas, le ou les commissaires seront nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le ou les commissaires sont rééligibles.

Art. 18. Répartition des bénéfices

18.1. Les bénéfices bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5 %) à la réserve statutaire, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

18.2. Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés en proportion de ses/leurs parts dans la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le ou les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

La comparante déclare qu'elle souscrit les cinq cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit.

Toutes ces parts ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de vingt mille US Dollars (20.000 USD) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 janvier 2000.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement soixante mille francs (60.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Le nombre des gérants est fixé à trois.

L'assemblée nomme comme gérants:

- Monsieur William Dillard II, directeur commercial, demeurant à Little Rock, Arkansas, U.S.A.,
- Monsieur Alex Dillard, directeur commercial, demeurant à Little Rock, Arkansas, U.S.A.,
- Monsieur James I. Freeman, directeur financier, demeurant à Little Rock, Arkansas, U.S.A.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Ils sont investis des pouvoirs les plus larges pour agir en toutes circonstances au nom de la Société sous la seule signature de chacun d'entre eux.

Monsieur James I. Freeman est nommé premier président du conseil de gérance.

2) L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

3) Le nombre des commissaires est fixé à un:

DELOITTE & TOUCHE est nommée commissaire de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schleimer, G. Lecuit.

Déclaration

Le notaire soussigné, Gérard Lecuit, déclare évaluer le capital social à vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-huit Euro (22.798,- EUR) = (919.669,- LUF).

Signé: G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 1999, vol. 114S, fol. 64, case 5. – Reçu 9.197 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 février 1999.

G. Lecuit.

(09189/220/568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 1999.

MIDDELKERKE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 40.726.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 février 1999, vol. 519, fol. 89, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1999.

Signature.

(09110/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

MOBILINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.321.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 décembre 1998, actée sous le n° 885/98 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1999.

(09112/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

MEDIPHARMA S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.*Procès-verbal du conseil d'administration extraordinaire**Ordre du jour:*

Transfert de siège social.

L'ensemble des actionnaires étant valablement représenté par Monsieur Christian Kestelin et Monsieur Patrick Smet, il est décidé à l'unanimité d'établir le siège social de la société MEDIPHARMA S.A. au 38, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, les différentes parties clôturent la séance et apposent leurs signatures.

Luxembourg, le 8 février 1999.

C. Kestelin P. Smet

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 1999, vol. 519, fol. 79, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09109/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

M & J CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 20.241.

Extrait des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration du 15 février 1999

Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange, est cooptée au poste d'administrateur. Madame Eliane Irthum terminera le mandat de Madame Sandrine Puel, démissionnaire. La démission de Madame Sandrine Puel et la décharge à lui donner pour sa gestion, de même que la cooptation de Madame Eliane Irthum seront soumises à la prochaine Assemblée Générale.

Pour extrait sincère et conforme
M & J CORPORATION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 1999, vol. 519, fol. 88, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09111/788/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

MOOG HYDROLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 19.826.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 février 1999, vol. 519, fol. 66, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1999.

M. Scheffen

Manager, Finance/Administration

(09113/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

RAMSAR I, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 43.842.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 1999, vol. 519, fol. 68, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 février 1999

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président,
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1999.

Signature.

(09132/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

NATIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 39.873.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire Reportée en date du 9 octobre 1998

La continuation des activités de la société est décidée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social pour les comptes au 31 décembre 1997.

Pour extrait sincère et conforme
NATIMMO S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 1999, vol. 519, fol. 88, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09114/788/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

NIGRINA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 44.125.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 février 1999, vol. 519, fol. 82, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1999.

Le conseil d'administration
Signature

(09115/312/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

NINA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 51.469.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the eleventh of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who will remain depositary of the present minutes.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg incorporated société anonyme, NINA FINANCE S.A., having its registered office at 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (the «Company»), incorporated on 16th June, 1995 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Marc Elter, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 456 of 14th September 1995.

The articles of incorporation have been amended lastly pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 28th September 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 916 of 18th December 1998.

The meeting begins at 11.15 a.m. and is chaired by Mr Henri Wagner, lawyer, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Mr Marc Prospert, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman required the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this notarial deed, to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all the 25,000 (twenty-five thousand) shares, representing the entire subscribed capital of the Company, are present or represented at the meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and that they have been duly informed of the agenda prior to the meeting. The meeting decides to waive the convening notices. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. amendment of the corporate objects clause of the Company so as to allow the Company to grant in favour of, or give to its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, any assistance, loans, advances, security or guarantees of whatever form; and

2. amendment of the first paragraph of article 4 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the amendment of the corporate objects clause of the Company, which shall read as follows:

«**Art. 4. Paragraph 1.** The company's purpose is to take participations in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and, in particular, to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant in favour of, or give to its subsidiaries, affiliated companies or any other companies any assistance, loans, advances, security or guarantees of whatever form; finally to perform any transactions which are, directly or indirectly related to its corporate purpose without, however, taking advantage of the act of 31st July, 1929, on holding companies, as amended.»

IV. After deliberation, the meeting passed by an unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend the corporate objects clause of the Company so as to allow the Company to grant in favour of, or give to, its subsidiaries, affiliated companies or any other companies any assistance, loans, advances, security or guarantees of whatever form.

Second resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article 4 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the amendment of the corporate objects clause of the Company.

New article 4, paragraph 1 now reads as follows:

«**Art. 4. Paragraph 1.** The company's purpose is to take participations in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and, in particular, to acquire patents and licences, to manage and develop them, to grant in favour of, or give to its subsidiaries, affiliated companies or any other companies any assistance, loans, advances, security or guarantees of whatever form; finally to perform any transactions which are, directly or indirectly related to its corporate purpose without, however, taking advantage of the act of 31th July, 1929, on holding companies, as amended.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 11.30 a.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the appearing persons, said persons signed together with the notary this notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le onze janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeoise NINA FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri (ci-après, la «Société») constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 456 du 14 septembre 1995.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 916 du 18 décembre 1998.

La séance est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Maître Henri Wagner, avocat, résidant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, résidant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire, et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de cette liste de présence que les 25.000 (vingt-cinq mille) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et les actionnaires renoncent aux formalités de convocations, ayant connaissance de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'objet social de la Société afin de permettre à la Société d'accorder à ses filiales, sociétés affiliées ou toutes autres sociétés tous concours, prêts, avances, sûretés ou garanties quelle qu'en soit la forme.

2. Modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts, afin de refléter la modification de l'objet social de la Société et qui sera désormais rédigé comme suit:

«**Art. 4. 1^{er} paragraphe.** La Société a pour objet de prendre des participations, sous quelle que forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères; d'acquérir toutes valeurs mobilières ou droits par voie de participation, d'apport, de souscription, d'achat, d'option, de négociation ou de toute autre manière et, en particulier, d'acquérir, gérer et mettre en valeur des brevets et licences; d'accorder à ses filiales, sociétés affiliées ou toutes autres sociétés tous concours, prêts, avances, sûretés ou garanties quelle qu'en soit la forme; finalement d'effectuer toutes opérations qui sont nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social, sans vouloir bénéficier du régime fiscal organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, telle que modifiée.»

IV. Après délibération l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société afin de permettre à la Société d'accorder à ses filiales, sociétés affiliées ou toutes autres sociétés tous concours, prêts, avances, sûretés ou garanties quelle qu'en soit la forme.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts afin de refléter la modification de l'objet social de la Société et qui sera désormais rédigé comme suit:

«**Art. 4. 1^{er} paragraphe.** La Société a pour objet de prendre des participations, sous quelle que forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères; d'acquérir toutes valeurs mobilières ou droits par voie de participation, d'apport, de souscription, d'achat, d'option, de négociation ou de toute autre manière et, en particulier, d'acquérir, gérer et mettre en valeur des brevets et licences; d'accorder à ses filiales, sociétés affiliées ou toutes autres sociétés tous concours, prêts, avances, sûretés ou garanties quelle qu'en soit la forme; finalement d'effectuer toutes opérations qui sont nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social, sans vouloir bénéficier du régime fiscal organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, telle que modifiée.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Wagner, M. Prospert, R. Thill, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 114S, fol. 30, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1999.

A. Schwachtgen.

(09116/230/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

NINA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 51.469.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1999.

A. Schwachtgen.

(09117/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

OBLICIC, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 26.841.

—

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 décembre 1998, actée sous le n° 874/98 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1999.

(09119/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

OR LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.262.

—

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OR LUXEMBURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 55.262, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 juin 1996, publié au Mémorial C, numéro 456 du 14 septembre 1996. La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 306 du 5 mai 1998.

L'Assemblée est ouverte à midi sous la présidence de Mademoiselle Anne Thouery, employée privée, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Rapport du commissaire-vérificateur.
- 2) Approbation des comptes de liquidation.
- 3) Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 4) Clôture de la liquidation.
- 5) Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront conservés et déposés pour une période de 5 ans.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 décembre 1998, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur:

GRANT THORNTON RÉVISION ET CONSEILS S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'Assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

- 1) Rapport du commissaire-vérificateur.

L'assemblée entend le rapport du commissaire-vérificateur sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'approbation du rapport du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'Assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à la société à responsabilité limitée GEF, GESTION, EXPERTISE ET FISCALITE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'Assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

- 3) Clôture et liquidation.

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme OR LUXEMBURG S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour.

4) L'Assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Thouery, M. Strauss, V. Stecker et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 114S, fol. 47, case 12. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1999.

F. Baden.

(09120/200/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

ROCKHOUSE SOCIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 53.377.

Extrait des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration du 18 janvier 1999

Monsieur Manuel Hack, expert comptable, demeurant à Mamer, est cooptée au poste d'administrateur. Monsieur Manuel Hack terminera le mandat de Madame Sylvie Reinert, démissionnaire. La démission de Madame Sylvie Reinert et la décharge à lui donner pour sa gestion, de même que la cooptation de Monsieur Manuel Hack seront soumises à la prochaine Assemblée Générale.

Pour extrait sincère et conforme
ROCKHOUSE SOCIETE IMMOBILIERE S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 1999, vol. 519, fol. 88, case 8. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09136/788/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

PARFINEX S.A., PARTICIPATIONS ET FINANCEMENTS EXTERIEURS, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 48.938.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 1999, vol. 519, fol. 68, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1999.

F. Goffin
Administrateur-délégué

(09121/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.785.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 février 1999, vol. 519, fol. 85, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1999.

BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT
(LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(09122/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

PECAP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.817.

—
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 décembre 1998, actée sous le n° 877/98 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1999.

(09123/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

PETERCAM MONETA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.352.

—
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 décembre 1998, actée sous le n° 875/98 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1999.

(09124/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

SEA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 36.232.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 1998

Conformément à l'article 51, alinéa 4 de la loi Fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination par voie de cooptation de Monsieur Jean Edouard Aymonier au titre d'administrateur provisoire en remplacement de Monsieur Michael Ellis, démissionnaire.

Cette nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale aux fins d'élection définitive.

Pour la société
SEA MANAGEMENT S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 1999, vol. 519, fol. 77, case 3. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09140/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

PETERS-SPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 6C, route de Bettembourg.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts reçu par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen, en date du 26 janvier 1999, enregistré à Capellen en date du 28 janvier 1999, vol. 414, fol. 73, case 3,

- que la rubrique parts sociales est à modifier comme suit:

- Monsieur Nico Peters, commerçant, demeurant à Rémich	60 parts sociales
- Monsieur Arno Kuster, employé privé, demeurant à Welscheid	30 parts sociales
- Mademoiselle Brigitte Wagner, employée privée, demeurant à Remich	10 parts sociales

Total: cent	100 parts sociales
-----------------------	--------------------

- que l'assemblée a décidé d'accepter le transfert du siège social de la société de Luxembourg à Kockelscheuer avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1999;

- que l'assemblée a décidé de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le siège social est établi à Kockelscheuer;

- que l'assemblée a décidé de fixer l'adresse du siège social à L-1899 Kockelscheuer, 6C, route de Bettembourg.

Capellen, le 10 février 1999.

Pour extrait conforme

A. Biel

Notaire

(09125/203/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

PETERS-SPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 6C, route de Bettembourg.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

(09126/203/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

PIRELLI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.422.

Statuts coordonnés suite à une augmentation de capital en date du 31 décembre 1998, actée sous le n° 903 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(09127/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

PLEIADE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 42.619.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le treize janvier.

Par-devant Maître Jean Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue l'Assemblée Générale ordinaire de la société établie à Luxembourg sous la dénomination de PLEIADE, R.C. Numéro B 42.619, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, en date du 29 décembre 1992.

Les statuts de la société ont été publiés au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Numéro 98 du 2 mars 1993.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte de Maître André Schwachtgen en date du 24 novembre 1998, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Norbert Nickels, Inspecteur de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, Luxembourg, demeurant à Kayl.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Jacqueline Schreitmuller-Siebenaller, Attachée de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, Luxembourg, demeurant à Diekirch.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Michel Kieffer, Attaché de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, Bridel.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Que la présente Assemblée Générale a été dûment convoquée par des annonces parues au Recueil du Mémorial C N° 935 du 28 décembre 1998 et N° 5 du 5 janvier 1999, et au Luxemburger Wort des 28 décembre 1998 et 5 janvier 1999.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'Assemblée.

II. - Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1) Recevoir et adopter le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 1998.

2) Recevoir et adopter les comptes annuels au 30 septembre 1998; affectation du bénéfice.

3) Donner quitus aux Administrateurs.

4) Nomination d'Administrateurs.

5) Divers.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV. - Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur 1.056.235 actions sans désignation de valeur nominale en circulation à la date du 11 janvier 1999, 631.906 actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

L'Assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 1998 après en avoir reçu lecture.

Un exemplaire desdits rapports, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire, restera annexé aux présent acte pour être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 1998 tels qu'ils sont présentés ci-après:

a) Compartiment Actions Amérique du Nord	
- Actif net au 30.09.1997	11.542.543,19 USD
- Actif net au 30.09.1998	22.942.940,66 USD
- Résultat capitalisé dû aux opérations durant la période	202.599,01 USD
b) Compartiment Actions Europe	
- Actif net au 30.09.1997	12.651.984,69 XEU
- Actif net au 30.09.1998	32.661.543,32 XEU
- Résultat capitalisé dû aux opérations durant la période	412.122,98 XEU
c) Compartiment Actions Asie et Bassin Pacifique	
- Actif net au 30.09.1997	4.662.389,53 USD
- Actif net au 30.09.1998	3.295.352,52 USD
- Résultat capitalisé dû aux opérations durant la période	52.045,66 USD
d) Compartiment Actions capitalisations Moyennes Mondiales «Conscience de l'Environnement»	
- Actif net au 30.09.1997	3.452.310,10 USD
- Actif net au 30.09.1998	7.767.494,38 USD
- Résultat capitalisé dû aux opérations durant la période	75.276,45 USD
e) Compartiment Obligations Dollar	
- Actif net au 30.09.1997	11.145.345,50 USD
- Actif net au 30.09.1998	23.076.877,27 USD
- Résultat capitalisé dû aux opérations durant la période	949.980,09 USD
f) Compartiment Obligations Européennes	
- Actif net au 30.09.1997	21.019.674,32 XEU
- Actif net au 30.09.1998	16.577.595,95 XEU
- Résultat capitalisé dû aux opérations durant la période	815.251,01 XEU
g) Compartiment Obligations Franc Français	
- Actif net au 30.09.1997	48.195.102,86 FRF
- Actif net au 30.09.1998	47.877.393,67 FRF
- Résultat capitalisé dû aux opérations durant la période	2.328.163,37 FRF
h) Compartiment Obligations Convertibles Internationales	
- Actif net au 30.09.1997	6.263.569,42 CHF
- Actif net au 30.09.1998	4.677.962,81 CHF
- Résultat capitalisé dû aux opérations durant la période	226.627,28 CHF
i) Compartiment Dollar Court Terme	
- Actif net au 30.09.1997	9.412.414,46 USD
- Actif net au 30.09.1998	14.226.418,51 USD
Résultat capitalisé dû aux opérations durant la période	704.242,28 USD

j) Compartiment ECU Court Terme

- Actif net au 30.09.1997	728.044,57 XEU
- Actif net au 30.09.1998	767.984,52 XEU
- Résultat capitalisé dû aux opérations durant la période	49.813,24 XEU

k) Compartiment Francs Suisses Court Terme

- Actif net au 30.09.1997	8.038.252,68 CHF
- Actif net au 30.09.1998	5.575.093,49 CHF
- Résultat capitalisé dû aux opérations durant la période	190.838,67 CHF

l) Compartiment Francs Français Court Terme

- Actif net au 30.09.1997	30.002.801,77 FRF
- Actif net au 30.09.1998	4.340.127,72 FRF
Résultat capitalisé dû aux opérations durant la période	888.681,57 FRF

Il n'y a pas de distribution de dividende vu que PLEIADE ne dispose que de parts de capitalisation.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve la gestion du Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 septembre 1998.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate que le mandat des administrateurs qui leur avait été conféré prend fin à l'issue de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs, pour une période d'un an, c'est-à-dire jusqu'à la date de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2000.

Ainsi, sont réélus comme administrateurs:

Monsieur Pascal Nodé-Langlois

Madame Hana Barda

Monsieur Bernard Fauché

Monsieur François Giscard d'Estaing

Monsieur Raymond Kirsch

Monsieur Guyon Krug

Monsieur Michel Lanier

Monsieur Paganis A. Vourloumis

Monsieur Jean-Marie Wery.

Le mandat du réviseur venant lui aussi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du réviseur d'entreprises ERNST & YOUNG pour un nouveau terme d'un an, c'est-à-dire jusqu'à la date de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2000.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Nickels, J. Schreitmuller-Siebenaller, M. Kieffer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 114S, fol. 30, case 12. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1999.

A. Schwachtgen.

(09128/230/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

RENDEZ-VOUS TELEVISION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.274.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 février 1999, vol. 519, fol. 84, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1999.

A. Compère.

(09135/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

ROWMAX SOCIETE DE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.

R. C. Luxembourg B 58.043.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 février 1999, vol. 519, fol. 86, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(09137/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

PRIVALUX GLOBAL INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.555.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 décembre 1998, actée sous le n° 878/98 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1999.

(09129/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

PROVENTUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.128.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 décembre 1998, actée sous le n° 879/98 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1999.

(09130/208/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

RAWI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 40.316.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1993, au 31 décembre 1994, au 31 décembre 1995 et au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 1999, vol. 519, fol. 68, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1999.

Signature.

(09133/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

REG GRUNDY PRODUCTIONS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 33.853.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 février 1999, vol. 519, fol. 53, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1999.

CORPORATE SERVICES INTERNATIONAL S.A.

Agent domiciliaire

Signature

Signature

Un administrateur

Un administrateur

(09134/650/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

SECURICOR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 10.427.

Les actionnaires se déclarent d'accord à ce que leur société, dépendante de SECURICOR INTERNATIONAL B.V., Rotterdam, n'applique pas pour le bilan arrêté au 30 septembre 1998, les dispositions de la section XIII de la loi du 10 août 1915 relatives au contenu, au contrôle ainsi qu'à la publicité des comptes annuels.

La société dominante s'est déclarée garante des engagements pris par la société dépendante au 30 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SECURICOR INTERNATIONAL B.V.

Signature

Pour SECURICOR LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 1999, vol. 519, fol. 52, case 11. — Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(09141/502/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

ROYALE BELGE PATRIMONIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 45.351.

Le bilan au 31 octobre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 février 1999, vol. 519, fol. 87, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1999.

P. Mersch.

(09138/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

ROYALE BELGE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 8.779.

Le bilan au 31 octobre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 février 1999, vol. 519, fol. 87, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1999.

P. Mersch

(09139/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

SEN MON FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.176.

Statuts coordonnés suit à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 décembre 1998 acté sous le n° 883/98 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1999.

(09142/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

SIBIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 56.189.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1999, vol. 519, fol. 66, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1999.

Signature.

(09143/060/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

SIGNES I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 30 décembre 1998

* Nomination conformément à l'article 8 des statuts de la société de Monsieur Vincent Goy au poste de Président du Conseil d'Administration.

* Nomination conformément à l'autorisation reçue par l'assemblée générale extraordinaire de la société du 29 décembre 1998 aux fonctions d'administrateur-délégué de:

- Monsieur Vincent Goy, administrateur de sociétés, demeurant à Dudelange,
- Monsieur Renato Mazzolini, administrateur de sociétés, demeurant à Monaco.

Chaque administrateur-délégué pour engager la société par sa signature individuelle conformément aux articles 11 et 12 des statuts de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1999.

Pour la société
ARTHUR ANDERSEN, Société Civile
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 1999, vol. 519, fol. 88, case 6. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09144/501/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

ONYX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.116.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établi à Luxembourg sous la dénomination de TREASURY INTERNATIONAL S.A., R.C B Numéro 41.116, avec siège social à Strassen, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 31 juillet 1992.

Les statuts de ladite société anonyme ont été publiés au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 503 du 2 décembre 1992.

La séance est ouverte à seize heures quinze sous la présidence de Monsieur Albert Pirotte, licencié en sciences politiques, demeurant à Strassen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Carine De Tilloux, sans profession, demeurant à Strassen.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. - Modification de la raison sociale en ONYX MANAGEMENT S.A.

2. - Changement du siège social pour le fixer à Luxembourg.

3. - Nomination de Madame Sonia Willems, licenciée en sciences économiques et consulaires, en remplacement de Madame Vlorica Radian.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier la raison sociale de la société en ONYX MANAGEMENT S.A.

En conséquence l'article 1^{er} alinéa premier des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa premier.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ONYX MANAGEMENT S.A.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

En conséquence l'article 1^{er} alinéa deux des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa deux.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Vlorica Radian, licenciée en sciences économiques, demeurant à Charleroi (Belgique), de son poste d'administrateur.

Par vote spécial elle lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer aux fonctions de nouvel administrateur Madame Sonia Willems, licenciée en sciences économiques et consulaires, demeurant à Rhodes-St-Genèse (Belgique).

Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à seize heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Pirotte, C. De Tilloux, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 114S, fol. 35, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1999.

A. Schwachtgen.

(09164/230/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

ONYX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.116.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1999.

A. Schwachtgen.

(09165/230/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

SIGNES MAIL & CIE S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 59.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 1999, vol. 510, fol. 88, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1999.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

(09145/501/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

SKYFIELD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.137.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 février 1999, vol. 519, fol. 85, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1999.

BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT
LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(09146/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

SKYLAND II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.138.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 février 1999, vol. 519, fol. 85, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1999.

BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT
LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(09147/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

SPACE EQUIPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.415.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SPACE EQUIPMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 50.415, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil numéro 278 du 20 juin 1995.

L'Assemblée est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Madame Muriel Linden, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Fixation de l'assemblée générale annuelle au 3^e vendredi du mois de juin à midi et modification subséquente de l'article 13 des statuts.

2. Modification de l'exercice social, qui coïncidera dorénavant avec l'année civile.

3. Réduction de l'exercice courant de telle sorte qu'ayant commencé le 1^{er} mars 1998, il s'achève le 31 décembre 1998.

4. Modification subséquente de l'article 14 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de fixer l'assemblée générale annuelle au troisième vendredi du mois de juin à midi.

En conséquence le premier alinéa de l'article 13 est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 13. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de juin à midi.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'exercice social de la société qui commencera désormais le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

L'exercice social ayant commencé le 1^{er} mars 1998 s'est terminé le 31 décembre 1998.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 14 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Lahyr, M. Linden, P. Marx et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 114S, fol. 41, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1999.

F. Baden.

(09154/200/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

SPACE EQUIPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.415.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1999.

F. Baden.

(09155/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

SOCIETE EXPRESSE CONDITIONNEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.650.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 février 1999, vol. 519, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1999.

Le Conseil d'Administration.

(09148/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

SOCIETE EXPRESSE CONDITIONNEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.650.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 28 mai 1998 à 15.00 heures

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes pour une période de un an.

Pour copie conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 1999, vol. 519, fol. 88, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09149/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

SOCIETE EXPRESSE CONDITIONNEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 55.650.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 décembre 1998

Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Christophe Deltomme de son poste d'administrateur-délégué avec effet au 22 décembre 1998 et lui donne quitus pour sa gestion durant l'exercice de son mandat.

Le Conseil nomme aux fonctions d'administrateur-délégué, Mademoiselle Claire Buisson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'élection définitive sera ratifiée par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour copie conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 1999, vol. 519, fol. 88, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09150/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

SOLAR CHEMICAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 17.411.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 1999, vol. 519, fol. 68, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 février 1999

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 1999:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1999.

Signature.

(09151/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

TOCOTEL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, Zone Industrielle, Am Bruch.
R. C. Luxembourg B 33.136.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 février 1990 acte publié au Mémorial C, n° 315 du 7 septembre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 décembre 1992, acte publié au Mémorial C, n° 205 du 6 mai 1993.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1999, vol. 519, fol. 76, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Pour TOCOTEL, S.à r.l.
KPMG EXPERTS COMPTABLES
Signature

(09161/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

TOCOTEL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, Zone Industrielle, Am Bruch.

R. C. Luxembourg B 33.136.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 février 1990 acte publié au Mémorial C, n° 315 du 7 septembre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 décembre 1992, acte publié au Mémorial C, n° 205 du 6 mai 1993.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1999, vol. 519, fol. 76, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TOCOTEL, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(09162/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.

AAA FINANCING, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

STATUTEN

Im Jahre neunzehnhundertneunundneunzig, den neunundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, im Amtssitze zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Adam Grosman, Privatbeamter, wohnhaft in 37805 Maagan Michael (Israel),

hier vertreten durch Herrn Eyal Grumberg, Rechtsanwalt, wohnhaft zu Luxemburg,

auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Maagan Michael, am 28. Januar 1999.

Welche Vollmacht, nachdem sie von dem Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur gezeichnet wurde, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welcher Komparent, handelnd wie erwähnt, den amtierenden Notar ersuchte die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird zwischen dem Komparenten und allen, welche später Inhaber von Anteilen der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet unter der Bezeichnung AAA FINANCING GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch einfache Entscheidung der Gesellschafter in irgendeine Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Der Zweck der Gesellschaft ist der Ankauf, Verkauf und die Vermietung von Immobilien aller Art im Großherzogtum Luxemburg sowie auch im Ausland.

Außerdem kann die Gesellschaft alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer oder immobilärer Art durchführen, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Luxemburger Franken (Frk. 500.000,-) aufgeteilt in hundert (100) Anteile von je fünftausend Luxemburger Franken (Frk. 5.000,-), welche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter, Herrn Adam Grosman, vorbenannt, gezeichnet wurden.

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so daß die Summe von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (Frk. 500.000,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Art. 6. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter. Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen dreissig Tagen vom Datum des Angebotes eines Gesellschafters oder von dessen Tode an, durch Einschreibebrief an den Verkäufer oder an die Erben und Rechtsnachfolger des verstorbenen Gesellschafters, ausgeübt werden kann. Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 7. Im Falle wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, übt dieser alle Befugnisse aus, welche durch das Gesetz oder die Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei der täglichen Geschäftsführung vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jederzeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, aberufen werden können.

Der oder die Geschäftsführer können Prokuristen der Gesellschaft ernennen, welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift vertreten können, aber nur in denjenigen Grenzen welche in der Prokura bestimmt werden müssen.

Art. 9. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Der Tod eines Gesellschafters beendet nicht die Gesellschaft, welche unter den restlichen Gesellschaftern weiterbesteht. Diese haben das Recht von dem in Artikel 6 vorgesehenen Vorkaufsrecht Gebrauch zu machen, oder mit Einverständnis aller Anteilhaber, mit den Erben die Gesellschaft weiterzuführen.

Beim Tod des alleinigen Gesellschafters kann die Gesellschaft unter den Erben des Gesellschafters weiterbestehen, soweit diese hierzu ihr Einverständnis geben.

Art. 11. Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkten beruft und bezieht sich der Komparent auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 1999.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr dreissigtausend Luxemburger Franken.

Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter

Anschließend hat der vorgenannte Komparent, namens wie er handelt, folgende Beschlüsse gefaßt:

1. - Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-2444 Luxemburg, 14, rue des Romains.

2. - Zum Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Adam Grosman, Privatbeamter, wohnhaft in 37805 Maagen Michael (Israel).

Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift gültig zu verpflichten.

Bemerkung

Der amtierende Notar hat den Komparenten auf die Notwendigkeit hingewiesen, vor Aufnahme jeglicher Tätigkeit, die hierzu gegebenenfalls erforderlichen Genehmigungen und Ermächtigungen von den zuständigen Behörden einzuholen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Beles, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: E. Grumberg, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 février 1999, vol. 839, fol. 60, case 8. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Beles, den 10 Februar 1999.

J.-J. Wagner.

(09184/239/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 1999.

SUNFISH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 48.102.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social le 18 juillet 1997

Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur:

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la cooptation de Monsieur André Verdickt, administrateur, demeurant à L-1449 Luxembourg, 22, rue de l'Eau, en remplacement de Mademoiselle Michèle Musty, administrateur démissionnaire et donne décharge pleine et entière à Mademoiselle Michèle Musty pour l'exercice de son mandat jusqu'au 2 mai 1997.

Le mandat d'administrateur de Monsieur André Verdickt prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 1999.

Application de l'article 100:

Après discussion et conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de continuer les activités de la société malgré une perte cumulée de plus de la moitié du capital.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1999, vol. 518, fol. 62, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09158/060/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 1999.